

Arrêté n°261002 D
Arrêté portant nomination des Directeurs fonctionnels
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu l'article L.712-2 du Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2026 portant nomination du directeur de l'UTBM ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu l'article 7 du règlement intérieur.

Vu l'arrêté n°241003 D portant nomination des Directeurs fonctionnels de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard au 2 octobre 2024.

Vu l'arrêté n°260923 D du 29 septembre 2026,

Vu la démission du Directeur aux Relations avec les Entreprises au 16 octobre 2026,

Considérant que les directeurs fonctionnels sont nommés par le directeur de l'établissement, pour une durée de 4 ans, renouvelable, après avis conforme du Conseil d'administration. Ils sont membres du comité de direction.

Sont mis à disposition pour accomplir les missions des directeurs fonctionnels, des ressources humaines, des équipements et des crédits budgétaires.

La fonction de directeur fonctionnel est incompatible avec celle de membre du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie universitaire.

Arrête :

Article premier : Mandats en cours

Directions	Prénom et Nom	Délibération du Conseil d'administration	Fin du mandat
Direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation	Fei GAO	05/07/2024	05/07/2028

Article 2 :

Pour la Direction aux Relations Internationales et à l'Internationalisation, Franck GECHTER est nommé par intérim, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Pour la Direction aux Formations et à la Pédagogie, Alexandre RAVEY est nommé directeur fonctionnel par intérim, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Pour la Direction aux Relations avec les Entreprises, Florent PETIT est nommé directeur fonctionnel par intérim, à compter du 17 octobre 2026.

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 13 octobre 2026



Le Directeur de l'UTBM,
Abdellatif MIRAOU